



Ligue Francophone
Triathlon
CHALLENGE
SYMÉTRI

RÈGLEMENT CHALLENGE

SYMÉTRI

Ligue Francophone de Triathlon

Saison 2026

1. GÉNÉRALITÉS

- a. Le label « *SyméTri* » est la propriété exclusive de la Ligue Francophone de Triathlon (LF3) ;
- b. Le challenge *SyméTri* est un circuit de régularité dont les épreuves sont réparties sur l'ensemble d'une saison. Le challenge *SyméTri* a pour objectif de valoriser les performances sportives d'un large public, en permettant une confrontation équitable entre débutants et athlètes confirmés grâce à une formule novatrice qui pondère les résultats selon l'âge et le sexe. Le classement final est individuel et mixte.

2. SÉLECTION DES ÉPREUVES

- a. Il appartient à la LF3 de désigner les épreuves retenues pour le challenge *SyméTri* sur base de critères de qualité. Le nombre d'épreuves maximum est fixé à 8 ;
- b. Cette sélection se veut représentative du savoir-faire des organisateurs francophones. Le label *SyméTri* ne pourra être attribué qu'aux organisations dont la qualité a été contrôlée par au moins un représentant de l'OA l'année qui précède l'admission dans le calendrier du challenge. Les organisations désireuses de participer pour la première fois au challenge devront se signaler à la Ligue au moins 60 jours avant la date de l'épreuve pour laquelle une supervision est demandée. Cette demande sera envoyée à l'adresse calendrier@lf3.be. Les organisateurs ayant déjà participé au challenge, puis ayant cessé leur activité, peuvent, sur proposition de l'OA et sur validation lors de la réunion des organisateurs (RdO), être exemptés du contrôle de leur compétition avant leur nouvelle admission dans le challenge ;
- c. Chaque année, les organisations désireuses de participer au challenge introduiront leur candidature dans le formulaire de pré-inscription d'une épreuve avant la date limite fixée. Les organisations retenues par l'OA seront averties de leur sélection le jour de la RdO ;
- d. Si, pour des raisons que l'OA appréciera, une organisation devait différer sa candidature, elle pourra figurer dans le calendrier avec la mention « à confirmer ». La confirmation sera annoncée aussitôt que possible par mail et via le site de la Ligue ;
- e. Respect du règlement : inscrire une course à un challenge implique que l'ensemble des points du présent règlement doivent être suivis. Dans le cas où une organisation ne suivrait pas le règlement et que la situation ne pourrait pas trouver une solution avant la course, l'organisateur ne pourra pas prendre part à un challenge pour les 2 saisons suivantes. En cas de récidive, l'organisateur ne pourra pas prendre part à un challenge durant les 5 saisons suivantes.

3. PUBLICITÉ

- a. La mention « SyméTri » ainsi que les logos de la LF3 (notamment le logo spécifique du Challenge SyméTri) et des partenaires officiels de la Ligue (Arena (assurances), et Lotto) devront être reproduits sur tous les documents publiés par l'association organisatrice ;
- b. Le matériel offert par les sponsors, via la Ligue, devra être exposé ou utilisé en respectant les impératifs commerciaux et moraux qui régissent les entreprises sportives ;
- c. Un équilibre de bon aloi devra être trouvé entre les sponsors officiels de la Ligue et les sponsors locaux. Les problèmes dans cette matière seront réglés au cas par cas entre la Ligue, l'organisateur et les sponsors.

4. PARTICIPANTS

- a. Le challenge SyméTri est ouvert à tous les pratiquants du triathlon, qu'ils soient détenteurs ou non d'une licence auprès de la LF3. Cependant, les athlètes non-licenciés devront prendre à chaque course une licence d'un jour comme sur toutes les courses du calendrier de la LF3. Ces athlètes non-licenciés seront classés (à condition d'avoir le nombre minimum de courses requises en fin de saison) parmi les athlètes licenciés.
- b. En raison des distances de course applicables chez les jeunes. Seuls les athlètes au minimum dans l'année de leur 16 ans (jeunes A) peuvent prendre part à ce challenge.

5. FRAIS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

- a. La participation au challenge SyméTri est gratuite ;
- b. Le prix d'inscription devra être le même pour tous les participants, sauf pour les licences d'un jour dont les montants maximums sont repris sur le formulaire « Assurance d'une épreuve reconnue » ;
- c. À partir de la saison 2027, les inscriptions aux courses des challenges doivent être ouvertes pour les licenciés 15 jours calendaires avant les inscriptions des non-licenciés.

6. GRILLE DES PRIX

- a. La grille des prix pour chaque triathlon adhérent au circuit *SyméTri* est laissée à l'appréciation des organisateurs. Néanmoins, une mise en valeur du TOP 10 (classés selon les modalités du challenge *SyméTri*) est obligatoire.
- b. Cette mise en valeur devra se faire dans les plus brefs délais après l'arrivée du dernier participant.

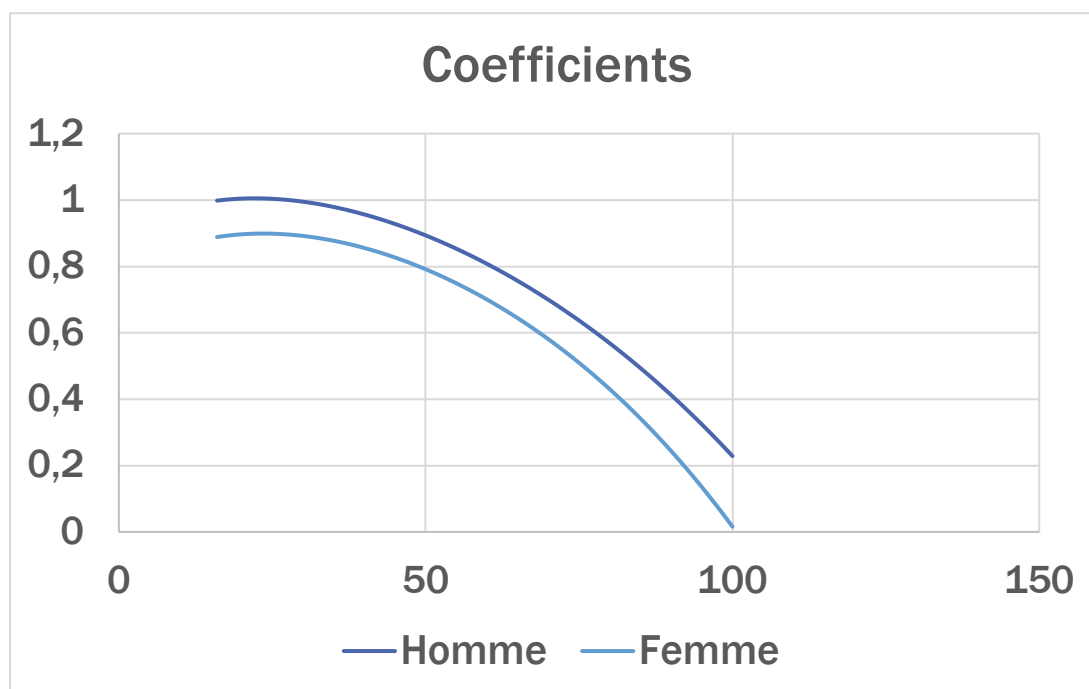
7. ATTRIBUTION DES POINTS

- a. L'objectif de ce challenge est de mettre tous les participants sur un pied d'égalité. À cette fin, il sera tenu compte de la performance de chaque athlète vis-à-vis de son âge et de son sexe. Pour cette raison, il n'y a qu'un seul classement général individuel mixte ;
- b. Les points marqués à chaque épreuve dépendent de deux facteurs :
 - i. Une pondération du temps final (en seconde) de l'athlète selon son âge et son sexe sur base des 2 formules suivantes (arrondies au millième) - voir §12 :

$$Coef_{Hommes} = 0.38 \times (1 - \exp(-0.04 \times \text{âge})) - 0.3 \times \exp(0.015 \times \text{âge}) + 1.2$$

$$Coef_{Femmes} = 0.38 \times (1 - \exp(-0.04 \times \text{âge})) - 0.2 \times \exp(0.019 \times \text{âge}) + 0.98$$

où $\exp(x) = e^x$ avec e le nombre d'Euler valant environ 2.71828.



- ii. Une normalisation des résultats de chaque athlète sur base du temps pondéré du premier athlète à franchir la ligne : on divise le temps pondéré du premier athlète par le temps pondéré de chaque athlète afin d'obtenir

un rapport proche de l'unité. On multiplie ensuite ce rapport par 1000 pour déterminer le score obtenu sur cette course (arrondi à l'unité la plus proche).

Exemple :

- Athlète A, homme de 23ans, finit premier en 1h00m00, son temps pondéré est de $3600s \times 1.005 = 3618sec$
 - Athlète B, femme de 52 ans, finit la course en 1h12m37s, son temps pondéré est de $4357s \times 0.775 = 3377sec$
 - Athlète A, marque sur cette course $1000 \times 3618/3618 = 1000$ points
 - Athlète B, marque sur cette course $1000 \times 3618/3377 = 1071$ points
- c. Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves requis pour être classé aux challenges (voir tableau ci-dessous) ;
- d. Un athlète participant à un nombre d'épreuves supplémentaires au nombre minimum requis pour être classé (tableau ci-dessus) recevra 10 points par épreuve supplémentaire terminée avec un maximum de 30 points ;
- e. En cas d'égalité, le total des points marqués en confrontation directe sera déterminant. Si l'égalité subsiste, celui qui a participé au plus grand nombre d'épreuves sera classé en premier. Si l'égalité subsiste toujours, l'athlète le plus âgé sera classé en premier ;
- f. Les participants auront 15 jours après l'épreuve pour déposer une réclamation et/ou une demande de rectification sur les classements. Au-delà de ce délai, les réclamations ne seront plus admises.

8. PARTICIPATION MINIMUM

Épreuves prévues au calendrier et s'étant tenues	Nombre d'épreuves				
	8	7	6	5	<5
Épreuves requises pour être classé(e)	4	3	3	2	2

- Nombre d'épreuves = nombre d'épreuves inscrites au challenge ;
- Épreuves minimum = nombre d'épreuves terminées (pas DNF et DSQ) nécessaires pour figurer au classement et bénéficier du cadeau SyméTri - LF3.

Le classement final du challenge sera déterminé par l'addition des points des athlètes aux « X » meilleurs épreuves auxquelles ils ont participé. « X » étant égal au nombre de participations nécessaires pour figurer au classement :

- a. Si les résultats d'une épreuve sont supprimés, les athlètes ayant participé à cette épreuve recevront pour celle-ci la moyenne des points des autres épreuves auxquelles ils ont participé. Ils recevront aussi le bonus éventuel attribué à l'épreuve organisée ;

9. REMISE DES PRIX DU CHALLENGE SYMÉTRI

- a. A l'issue de la saison, une remise des prix sera organisée. Tous les participants au challenge, athlètes, organisateurs et arbitres sont invités à cette réunion. La présence et la participation à la partie officielle des activités organisées par la Ligue (remise des prix et repas) à cette occasion est obligatoire pour recevoir trophées et/ou cadeaux ;
- b. L'octroi éventuel d'un cadeau ainsi que la nature et le montant de celui-ci sera fixé par l'OA.
- c. Tous les athlètes n'ayant jamais été licenciés qui se classeront dans ce challenge se verront offrir leur première licence pour la saison suivante.
- d. Lors de la remise des prix en fin d'année, les 10 premiers classés seront invités sur le podium.

10. REMARQUES

L'OA de la LF3 se réserve le droit de prendre toutes décisions urgentes en vue d'assurer la régularité et le bon fonctionnement des épreuves ;

11. ÉPREUVES 2026

Les épreuves retenues pour le Challenge des SyméTri LF3 sont répertoriés dans le calendrier de la LF3 de la saison 2026.

12. LES COEFFICIENTS

Age	Hommes	Femmes
16	0.998	0.889
17	1.000	0.891
18	1.002	0.893
19	1.003	0.895
20	1.004	0.897
21	1.005	0.898
22	1.005	0.899
23	1.005	0.899
24	1.005	0.899
25	1.004	0.899
26	1.003	0.898
27	1.001	0.897
28	0.999	0.896
29	0.997	0.894
30	0.995	0.892

Age	Hommes	Femmes
42	0.946	0.845
43	0.940	0.839
44	0.934	0.833
45	0.928	0.827
46	0.922	0.820
47	0.915	0.814
48	0.908	0.806
49	0.901	0.799
50	0.893	0.791
51	0.886	0.784
52	0.878	0.775
53	0.870	0.767
54	0.862	0.758
55	0.853	0.749
56	0.845	0.740

Age	Hommes	Femmes
68	0.723	0.607
69	0.711	0.594
70	0.700	0.581
71	0.688	0.567
72	0.675	0.553
73	0.663	0.539
74	0.650	0.524
75	0.637	0.510
76	0.624	0.494
77	0.610	0.479
78	0.597	0.463
79	0.583	0.447
80	0.568	0.430
81	0.554	0.413
82	0.539	0.396

31	0.992	0.890
32	0.990	0.887
33	0.986	0.884
34	0.983	0.881
35	0.979	0.877
36	0.975	0.874
37	0.971	0.870
38	0.966	0.865
39	0.962	0.861
40	0.957	0.856
41	0.951	0.850

57	0.836	0.730
58	0.827	0.721
59	0.817	0.711
60	0.808	0.700
61	0.798	0.690
62	0.788	0.679
63	0.778	0.667
64	0.767	0.656
65	0.756	0.644
66	0.746	0.632
67	0.734	0.620

83	0.524	0.378
84	0.509	0.360
85	0.494	0.342
86	0.478	0.323
87	0.462	0.304
88	0.446	0.284
89	0.429	0.264
90	0.412	0.244